

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Février 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Date de la convocation
12/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du :22/02/2024

L'an 2024, le 19 Février à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

**Présents** : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. MATHIEU Sébastien, Mme PELÉ Mireille

**Excusés** : Mme JAMES Laëtitia, M. LECLERC Guillaume, Mme PAUGAM Sylvia  
**Absent(s)** : Mme MANGENOT Aurore

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHIEU Sébastien

#### Objet(s) des délibérations

- 2024-009 - Avis sur projet éolien de ST REMY DU PLAIN.
- 2024-010 - Travaux Lotissement BELLEVUE : 2ème Tranche
- 2024-011 - Vote des Comptes de Gestion 2023 : Commune, Assainissement, Lotissement :
- 2024-012 - Vote des comptes administratifs de 2023 :
- 2024-013 - Travaux de rénovation de la classe maternelle :
- 2024-014 - Ecole : acquisition nattes de gym :
- 2024-015 - Travaux église :
- 2024-016 - Devis VEOLIA pour réparation du poste de refoulement de la Rivandais :
- 2024-017 - Location salle des marronniers :

#### **2024-009 – Avis sur projet éolien de ST REMY DU PLAIN.**

Une enquête publique s'est déroulée du 16 janvier au 16 février 2024 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société EOLIEN SAINT-REMY-DU-PLAIN SAS en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de ST REMY DU PLAIN et de Sens de Bretagne.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit être consulté et invité à donner son avis sur ce projet, avis exprimé pendant l'enquête et au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des retombées financières pour la commune et la nouvelle répartition des fonds entre la commune et la communauté de communes.

Monsieur DIBON Jérôme, conseiller municipal, donne son avis en évoquant des arguments contre ce projet.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à donner leur avis sur ce projet **par vote à bulletin secret**.

Le résultat du vote est le suivant : 11 votants

Contre ce projet : 8 voix ; Pour ce projet : 2 voix ; sans avis : 1 voix

**L'avis du conseil municipal est donc est un avis défavorable au projet**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal, d'argumenter cet avis défavorable au projet éolien :

Les arguments évoqués sont les suivants :

- L'impact négatif sur la biodiversité.
- Les nuisances sonores et visuels (défigure les paysages).
- L'impact sur le prix de l'immobilier et la baisse de l'attractivité pour la commune
- L'impact négatif sur la santé humaine
- L'impact négatif sur la santé animale et sur les exploitations agricoles
- Le problème du démantèlement et de sa prise en charge éventuelle, par la commune en dernier recours.

**2024-010 - Travaux Lotissement BELLEVUE : 2ème Tranche**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché des travaux du Lotissement de Bellevue, signé en février 2012 n'est pas soldé. Les terrains du lotissement Bellevue ont mis du temps à être vendus et les travaux de 2ème tranche n'ont été repris qu'en 2023.

Réglementairement, les prescriptions du marché doivent être levées et des nouvelles dates d'exécution doivent être redéfinies.

Après délibération, les membres du conseil municipal, considérant que les travaux de 2ème phase ne pouvaient pas être réalisés avant que la plupart des terrains soient vendus :

1. Décident de lever les prescriptions du marché initial
2. Définissent de la façon suivante, les nouvelles dates d'exécution :
  - Lot N°1 : Terrassement- Voirie : Exécution du 5 juin 2023 au 20 juillet 2023 et du 16 décembre 2023 au 17 décembre 2023.
  - Lot N°2 : Assainissement : Marché soldé
  - Lot N° 3 : Espaces verts : Entreprise La Gorronnaise : exécution du 15 mars 2024 au 15 avril 2024.

**2024-011 - Vote des Comptes de Gestion 2023 : Commune, Assainissement, Lotissement :**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à main levée :**

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, pour la commune, l'assainissement et le lotissement Bellevue. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2024-012 - Vote des comptes administratifs de 2023 :**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2023 ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » de Saint Rémy du Plain.

Les résultats sont les suivants :

#### **1° Budget principal : Commune**

		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total cumulé</b>
Résultat exécution du budget	Mandats émis	390415.21€	164916.80€	555332.01€
	Titres émis	471871.00€	255979.62€	7278850.62€
	Résultat solde	81455.79€	91062.82€	172518.61€
Résultat reporté N-1		135594.63€	208555.67€	344150.30€
Résultat de clôture		<b>217050.42€</b>	<b>299618.49€</b>	<b>516668.91€</b>

#### **2° Budget : Assainissement**

		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total cumulé</b>
Résultat exécution du budget	Mandats émis	27708.78€	163819.35€	191528.13€
	Titres émis	37851.18€	279478.86€	317330.04€
	Résultat solde	10142.40€	9596.55 €	125801.91€
Résultat reporté N-1		29557.04€,	142622.31€	172179.35€
Résultat de clôture		<b>39699.44€</b>	<b>258281.82€</b>	<b>297981.26€</b>

#### **3° Budget : Lotissement Bellevue**

		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total cumulé</b>
Résultat exécution du budget	Mandats émis	42028.31€	20000.00€	62028.31€
	Titres émis	52267.52€	29596.55€	81864.07€
	Résultat solde	10239.21€	9596.55 €	19835.76€
Résultat reporté N-1		171238.55€	70403.45€	241642.00€
Résultat de clôture		<b>181477.76€</b>	<b>80000.00€</b>	<b>261477.76€</b>

Mr le Maire quitte la salle de conseil.

Mme MEIGNAN Laëticia, première adjointe, demande au conseil municipal de délibérer sur les comptes administratifs :

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » par 10 voix POUR.

#### **2024-013 – Travaux de rénovation de la classe maternelle :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre l'appui du cabinet CMOI afin de faire un descriptif des travaux envisagés sur la classe maternelle :

Le cabinet CMOI propose une mission pour le programme des travaux de l'école :

- Relevé de plans des existants : 800€
- Programme travaux avec réunion de travail avec les élus, établissement de plans de faisabilité de restructuration des locaux, description sommaire du projet, et chiffrage estimatif : 1400€, soit un total de 2200€HT

Après délibération, le conseil municipal décide de confier la mission au cabinet CMOI pour un montant de 2200€HT

#### **2024-014 – Ecole : acquisition nattes de gym :**

Afin que les enfants de Moyenne Section puissent se reposer dans la classe en début d'après-midi, Mme MONDJOLLIAN, directrice de l'école, demande l'achat de 5 nattes de gym.

Après avoir pris connaissance des deux devis reçus en mairie, le conseil municipal décide d'accepter le devis de chez Manutan Collectivités pour un montant de 85.36€HT

#### **2024-015 – Travaux église :**

Des travaux d'urgence sont à effectuer dans la sacristie située à gauche dans l'église. Il faut remplacer la porte qui donne sur l'extérieur, réaliser des travaux d'isolation et refaire le sol.

Les devis suivants sont présentés au conseil municipal :

- Remplacement de la porte extérieur : Devis QUEGUINER : 1174.58€HT
- Réfection du sol : Devis PIGEON BETONS : 433.93€HT

Ces deux devis sont acceptés par le conseil municipal.

Le devis pour l'isolation sera vu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

### **2024-016 – Devis VEOLIA pour réparation du poste de refoulement de la Rivandais :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis de VEOLIA pour :

- La fourniture et la pose débitmètre : 1514.00€ + Evacuation du PVC de support de sonde cassé : 874.00€, Soit un total de **2388.00€HT**
- Des travaux de réparation de la conduite : Pompage et nettoyage par entreprise VIAM : 494.00€, Intervention d'un technicien : 4heures : 312€HT, fourniture d'un manchon fonte PVC : 188.00€ soit un total de **994.00€HT**

Après délibération, le conseil municipal accepte ces deux devis.

### **2024-017 – Location salle des marronniers :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location pour la salle des marronniers.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable pour louer cette salle aux différents demandeurs.
- Ces locations ne pourront avoir lieu qu'en dehors des jours d'école.
- Les locataires devront présenter une attestation d'assurance.
- Le montant de la location est fixé à 50€ la journée.

### **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur des zones éventuelles d'implantation d'énergie renouvelable tels que éoliennes terrestres, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie etc.....

Les membres du conseil ne voient pas de zones exploitables sur le territoire de la commune de ST REMY DU PLAIN ;

### **Compte-rendu de la commission du bourg : réunion du 3 février 2024**

Monsieur Stéphane RAPINEL, adjoint, donne le compte-rendu de la commission :

- Sortie du lotissement « les Bruyères » vers la départementale : Enlever 3 plantes qui gênent la visibilité, ainsi qu'une plante située en bas du parking du cimetière, près de la sortie du lotissement Les Jonquilles.
- Rue des Rosaies : enlever les 2 ralentisseurs situés coté bourg et voir pour un panneau « sens interdit ».

- Cimetière : prévoir une extension du columbarium. Demander des devis à Lambert Turpin de Bazouges et à SOFUNAIR de Sens de Bretagne.
- Salle de motricité : Informer l'architecte des déformations constatées au niveau du plafond.
- Puits situé dans la cour de la garderie scolaire : Demander des devis à différents maçons
- Travaux de voirie : Nous sommes en attente du chiffrage pour la réfection de la rue du Bas du Rocher en agglomération, ainsi que la rue des Peupliers.

**Demande de Monsieur GUILLEMOIS Alexandre :**

Mr Guillemois demande à pouvoir puiser de l'eau dans la réserve incendie du Bas Faix avec une tonne de 3000 litres. Accord du conseil municipal

**Questions diverses :**

- Journée « bois » le samedi 24 février 2024 annulée et reportée au samedi 23 mars.
- Journée du 7 juillet : Voir organisation avec le comité des fêtes et l'USSR pour une animation sur place.
- Journée « élections européennes » le dimanche 9 juin 2024

Séance levée à: 22:30

*En mairie, le 20/02/2024  
Le Maire  
Dominique PRIOUL*